

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 324

présenté par

M. Causse, Mme Charvier, Mme Sarles, M. Zulesi, Mme Bureau-Bonnard, Mme Fontenel-
Personne, M. Lavergne, Mme De Temmerman, M. Kerlogot, Mme Brulebois, M. Besson-Moreau,
M. Morenas, Mme Krimi, Mme Riotton, Mme Gomez-Bassac, Mme Tuffnell, Mme Lenne,
Mme Bono-Vandorme, M. Thiébaud, Mme Trisse, Mme Hammerer, Mme Hérin et Mme Marsaud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.